

POURQUOI UNE SURCOMPLÉMENTAIRE SANTÉ ?

CONTRAT RESPONSABLE : DES AVANTAGES...

Et notamment :

- Des avantages fiscaux et sociaux : taxe limitée à 13,27% (au lieu de 20,27%) et pour les travailleurs non salariés, cotisations déductibles fiscalement (Loi Madelin)
- Prise en charge du forfait journalier hospitalier illimitée dans le temps

... MAIS ÉGALEMENT DES LIMITES...

- Prise en charge des dépassements d'honoraires limitée à 100% du tarif de base de remboursement lorsqu'ils sont pratiqués par les médecins n'ayant pas adhéré à l'OPTAM ⁽¹⁾
- Remboursements encadrés en optique :
 - 150€ maximum pour la monture
 - 1 équipement tous les 2 ans (sauf pour les mineurs ou en cas d'évolution de la vue)
 - Minimums et plafonds imposés selon la dioptrie et selon qu'il s'agit de verres simple foyer, multifocaux ou progressifs

... AUX CONSÉQUENCES QUI PEUVENT ÊTRE LOURDES

Notamment en cas d'hospitalisation, le reste à charge peut être très élevé, pour une double raison :

- Les dépassements d'honoraires pratiqués atteignent fréquemment 300 à 400 % du TBRAM ⁽²⁾
- Très peu de praticiens ont adhéré à l'OPTAM ⁽¹⁾

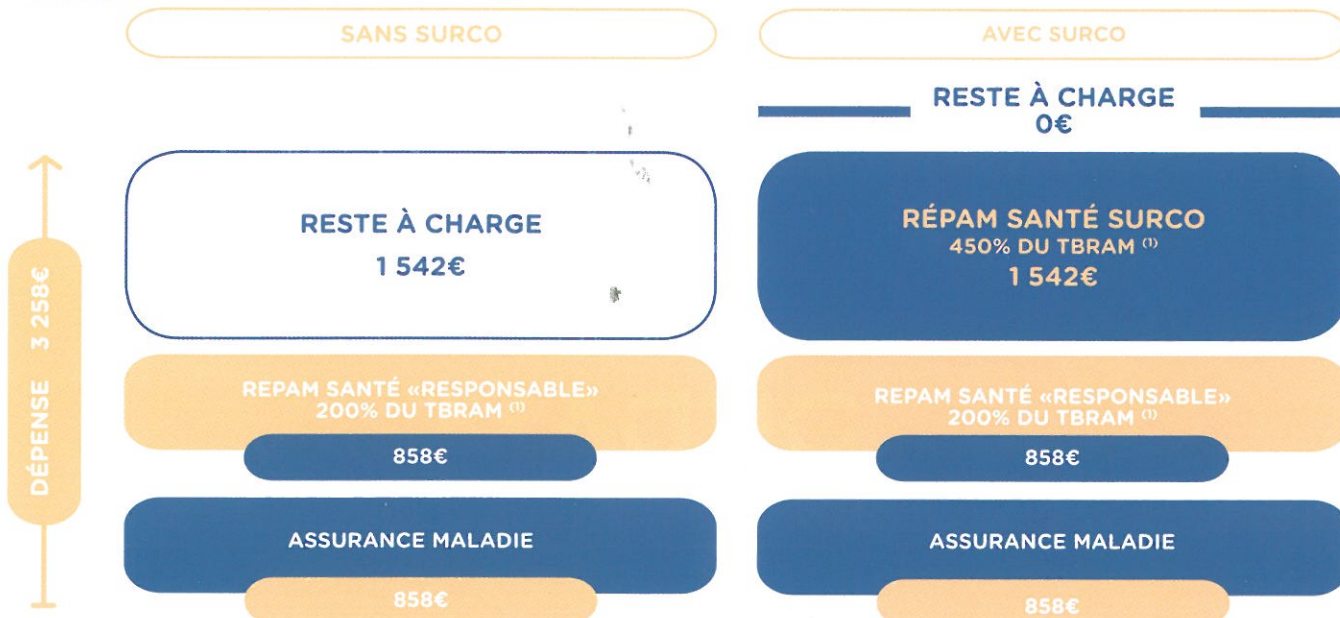
SANTÉ SURCO, la solution simple et efficace

- Un montage simple : contrat qui vient renforcer les garanties de votre complémentaire santé Répam
- Une couverture non responsable à choisir parmi 3 niveaux, qui vous garantit un remboursement identique que le praticien que vous consultez ait adhéré ou non à l'OPTAM ⁽¹⁾ :

	SURCO 1	SURCO 2	SURCO 3
HOSPITALISATION	+	+	+
SOINS DE VILLE	+	+	+
OPTIQUE	+	+	+

EXEMPLE DE REMBOURSEMENTS

SUITE À HOSPITALISATION : HONORAIRES DU CHIRURGIEN ET DE L'ANESTHÉSISTE NON SIGNATAIRES DE L'OPTAM ⁽¹⁾



(1) OPTAM : Option Pratique Tarifaire Ma tris e, qui a remplac  le Contrat d'Acc s aux Soins depuis le 1er janvier 2017.

(2) TBRAM : Tarif de Base de Remboursement de l'Assurance Maladie.